



Enviropea

148, rue du Fbg St-Denis

75 010 Paris

01 42 93 21 96

contact@enviropea.com



@enviropea

## SOMMAIRE

Actualités d'Enviropea

[p.2](#)

Actualités de la Commission européenne

[p.3](#)

Actualités des politiques environnementales européennes

[p.4](#)

Programmation 2021-2027

[p.10](#)

Actualités des financements européens et nationaux

[p.11](#)

Projets européens

[p.13](#)

Documents et ressources

[p.14](#)

Textes réglementaires

[p.14](#)[La lettre 89 en mots :](#)

## ■ Edito

Le 13 juillet dernier, la Commission publiait enfin le programme LIFE 2021-2027. Après plusieurs mois d'attente (anxieuse !) Enviropea peut donc redémarrer sur de nouvelles bases, et quelles bases ! Remodelé, ré-agencé, le programme LIFE reprend désormais un grand nombre d'aspects bien connus des praticiens des autres programmes européens, notamment l'ancien programme H2020 (plateforme en ligne commune, critères d'évaluation, trames de réponse, etc.). La volonté de simplification et d'harmonisation si souvent professée par la Commission européenne semble donc se faire, petit à petit, au risque de perdre un peu les porteurs de projet habitués du programme !



Si cette année 2021 a présenté son lot d'attentes, d'incertitudes et de bouleversements, il semblerait néanmoins que l'avenir soit positif pour les projets européens liés à l'environnement : Green Deal, verdissement des programmes existants, création de nouveaux mécanismes de financement, fonds d'urgence... Les porteurs de projet vont avoir l'embaras du choix !

En effet, plus que jamais, la résilience et l'autonomie de l'Union européenne est au centre des priorités, et comment vivre en autonomie dans un environnement pollué, à bout de souffle et dénué de vie sauvage ?



Cette résilience et la protection de l'environnement font donc partie, entre autres, des priorités de la Slovaquie, qui prend la tête du Conseil de l'UE pour le deuxième semestre 2021. Dans quelques mois ce sera au tour de la France d'assurer cette présidence ! Plus d'informations sur la présidence slovène et les enjeux pour la future présidence française [ici](#) et [ici](#).

### ■ **L'équipe s'agrandit !**

Depuis la fin du mois de mars, Paul Pacini appuie l'équipe d'Enviropea dans ses différentes missions. Paul a suivi une formation académique à Sciences Po Aix ainsi que le Master 2 Développement durable de l'Université Paris Dauphine. Il a travaillé pour le Groupe SOS sur la gestion de projets d'entrepreneuriat à impact et la rédaction de demandes de financement européen, notamment Erasmus+ et Interreg. Il a également effectué plusieurs séjours à Alger, Beyrouth et Ramallah et a un niveau avancé en langue arabe.

Et si le programme LIFE se dote d'un 4e volet, Enviropea se dote d'un 4e porteur, Paul rejoignant définitivement l'équipe à partir de septembre en tant que chargé de projet !

### ■ **Formation en partenariat avec le Comité 21**

Le Comité 21 renouvelle son partenariat avec Enviropea pour proposer la formation « *Accéder aux financements européens et comprendre le Green Deal et la nouvelle programmation européenne* » les 14 et 15 octobre 2021. Cette formation complète et pratique permettra aux participants de mieux comprendre les politiques et les programmes de financement européens du climat, de l'énergie, de l'environnement et plus globalement du développement durable pour la période 2021-2027.



Pour plus d'informations, rendez-vous [ici](#), et pour s'inscrire, le formulaire est accessible [sur ce lien](#).

### ■ **Webinaires d'information sur LIFE**

Les différents appels à projets LIFE 2021 ont été lancés le 13 juillet dernier ! Enviropea co-animera à la rentrée plusieurs webinaires d'information sur le programme :

- Pour la Région Occitanie - plus d'informations [ici](#)
- Avec le pôle de compétitivité Fibres Energivie, l'agence Grand E-Nov+, la Région Grand Est, Hydroeos et FranceWater-Team - plus d'informations [ici](#)
- Les ateliers d'écriture du Ministère de la transition écologique - MTE (voir ci-dessous) !

### ■ **Accompagnement LIFE proposé par le MTE**

Comme chaque année, le Ministère de la Transition écologique propose un accompagnement aux porteurs de projets LIFE français, exécuté par Enviropea depuis 2003.

Cet accompagnement gratuit pour les porteurs de projets comporte notamment une prestation de conseils, des ateliers d'écriture, ainsi que l'analyse complète des propositions une fois rédigées.

Pour bénéficier de cet appui, il suffit de remplir le formulaire de demande d'assistance 2021 et de le renvoyer par mail à l'adresse : [lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr](mailto:lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr)

Comme nos 500 abonnés, suivez-nous sur notre compte Twitter [@enviropea](#) ou sur notre [page LinkedIn](#) pour des informations en temps réel ... avant la prochaine lettre d'Enviropea !



### ■ **Budget 2021**

Le 17 mars 2021, le budget de l'Union européenne pour cette année est entré en vigueur avec sa publication au Journal Officiel de l'UE. Ainsi, en 2021, année marquée notamment par le renouvellement des programmes de financement européens et par le plan de relance, le montant total des engagements prévus dans le budget 2021 est fixé à 164,2 milliards d'euros et le montant total des paiements à 166,1 milliards d'euros.

### ■ **Conférence sur l'avenir de l'Europe**

Le 9 mai 2021 s'est officiellement lancée la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Ce projet s'inscrit dans une volonté portée par la présidence d'Ursula Von der Leyen de rapprocher les citoyens des instances de décision européennes.

En donnant une voie aux citoyens européens, la Conférence sur l'avenir de l'Europe espère également lutter contre l'euro-scepticisme qui a gagné une grande partie de la population cette dernière décennie. Ce climat de défiance dans l'Union se trouve renforcé au sein même de ses institutions, avec la récente formation d'une alliance entre 15 parties eurosceptiques présents au Parlement européen comme le RN (France), la Ligue italienne (Italie) ou encore Vox (Espagne).

Ainsi, pour renouer avec la confiance des citoyens européens et combler le déficit démocratique d'une Commission européenne très souvent perçue comme opaque, une plateforme en ligne disponible en 24 langues est mise à disposition du plus grand nombre. Cet outil répond à un triple objectif :

- Informer et sensibiliser les citoyens aux problématiques de l'Union européenne,
- Ouvrir un dialogue entre les européens sur des sujets très divers comme la santé, l'économie, la transition numérique ou encore le changement climatique et l'environnement,
- Développer le poids de la société civile dans les décisions politiques prises au niveau européen.

De plus, pour véritablement intégrer un esprit démocratique et inclusif, des panels de citoyens représentant la diversité de l'Union ont été organisés. En effet, 4 panels de 200 citoyens se réuniront de septembre 2021 à janvier 2022 pour débattre de l'avenir de l'Europe et formaliser des recommandations sur différents sujets. Cependant, si l'idée est novatrice à l'échelle européenne, on pourrait redouter que, comme pour la Convention citoyenne pour le climat en France, ces propositions soient largement triées et vidées de leur substance par les institutions politiques.

Plus d'informations [ici](#)

### ■ **Création de l'agence exécutive CINEA et de cinq nouvelles agences (JO L50 du 15 février)**

L'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) succède à EASME dans la gestion du programme LIFE pour cette nouvelle programmation 2021-2027. La mission plus générale de CINEA est d'appuyer la mise en œuvre du *Green Deal* en participant à la gestion des programmes européens qui concernent l'environnement, le climat ou les infrastructures, tels que le Fonds pour l'Innovation, les volets énergie et transports du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe ou encore certaines parties du programme Horizon Europe. C'est une publication au JO de l'UE le 15 février 2021 qui a officiellement acté sa création, aux côtés de cinq autres nouvelles agences : l'Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique, l'Agence exécutive européenne pour la recherche, l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME, l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche et l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture. Le nouveau site internet peut être trouvé [ici](#).

### ■ **Next Generation EU**

L'initiative phare Next Generation EU dont nous parlions dans les précédentes lettres prend forme ! La France a présenté le 27 avril son Plan national de relance et de résilience, axé sur l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. Celui-ci a été évalué positivement par la Commission à la fin du mois de juin, étape clef pour le versement par l'Union européenne de 39,4 milliards € sous forme de subvention à la France, qui viendront ainsi abonder le fameux plan France Relance.



Les plans nationaux sont ainsi progressivement acceptés un à un par la Commission, avec toutefois un retard accusé pour la validation de certains plans dont le plan de relance hongrois, sur fond de tension entre l'Union européenne et la Hongrie sur l'État de droit.

## ■ **Organigrammes des Directions de la Commission européenne**

Les organigrammes et actualités des différentes DG ENV, ENER et CLIMA sont toujours disponibles aux liens suivants :

- **A la Direction générale de l'Environnement (DG ENV)**

Tout l'organigramme (maintenant en trombinoscope) est disponible [sur ce lien](#)

Et pour suivre l'actualité de la DG ENV : [@EU\\_ENV](#)

- **A la Direction générale de l'Énergie (DG ENER)**

Retrouvez le détail dans l'organigramme (sans trombinoscope celui-là) disponible [sur ce lien](#)

Et pour suivre l'actualité de la DG Energy : [@Energy4Europe](#)

- **A la Direction générale Climate Action (DG CLIMA)**

Tout l'organigramme de la DG CLIMA [sur ce lien](#)

Et l'actualité sur le compte twitter : [@EUClimateAction](#)

## Actualité des politiques environnementales européennes



### ■ **Communication de la Commission sur « L'ajustement à l'objectif 55 » : atteindre l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2030 sur la voie de la neutralité climatique**

« Alors que le prix de l'inaction excède de toute évidence le coût de la réalisation de nos ambitions en matière de climat, des chiffres creux ne peuvent refléter les cruelles conséquences qu'aurait le maintien du statu quo » : c'est le constat que dresse la Commission européenne dans sa communication datant du 14 juillet relative à la mise en œuvre du paquet « Fit for 55 » (Ajustement à l'objectif 55- il s'agit bien d'une traduction officielle !). En effet, l'avenir de notre planète et de nos sociétés se joue actuellement sous nos yeux, et ne pas agir proportionnellement à l'urgence climatique à laquelle nous sommes confrontés reviendrait à accepter la catastrophe à venir. Ainsi, le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » a pour objectif de doter l'Union européenne d'outils supplémentaires et nécessaires à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de 55% en 2030 et, dans une perspective à plus long terme, d'atteindre la neutralité carbone du continent en 2050.

**Douze propositions de textes** constituent le paquet Fit for 55 :

- L'extension du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE au transport maritime, la révision des règles relatives aux émissions de l'aviation et la mise en place d'un système distinct d'échange de quotas d'émission pour le transport routier et les bâtiments ;
- La révision du règlement sur la répartition de l'effort en ce qui concerne les objectifs de réduction des États membres dans les secteurs ne relevant pas du SEQE de l'UE, pour une répartition différenciée et équitable de l'effort ;
- Le rehaussement du niveau d'ambition des efforts visant à accroître la capacité d'absorption naturelle de carbone de l'UE issue de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) ;
- Le rehaussement de l'objectif fixé par la directive sur les énergies renouvelables de 32% de la part du mix énergétique en 2030 à 40% ;
- La refonte de la directive sur l'efficacité énergétique avec une réduction de 39% de la consommation d'énergie primaire d'ici à 2030 et de 36% la consommation d'énergie totale ;
- La révision de la directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs pour garantir un approvisionnement facile de ces énergies au sein de l'UE ;
- L'interdiction des moteurs thermiques pour les véhicules individuels en 2035 ;
- La révision de la directive sur la taxation de l'énergie pour aligner les taux minimaux de taxation des combustibles et des carburants sur les objectifs climatiques et environnementaux de l'UE ;
- Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières : son objectif est de mettre en place une taxation sur l'importation

de certains produits en provenance de l'étranger pour éviter un phénomène de « fuites carbonées » résultant de la délocalisation des entreprises polluantes de l'UE souhaitant échapper aux nouvelles réglementations ;

- L'initiative ReFuelEU Aviation pour l'utilisation de carburants durables dans l'aviation ;
- L'initiative FuelEU Maritime pour le développement de carburants durables dans le secteur des transports maritimes ;
- Le fonds social pour le climat : l'objectif de ce fonds doté d'une enveloppe de 72 milliards d'euros est de compenser le coût de la transition écologique pour les citoyens à faible pouvoir d'achat et ainsi éviter la création de phénomènes de précarité énergétique ou de précarité de mobilité.

Fit for 55 est donc un arsenal de nouvelles mesures visant à accélérer la transition écologique et énergétique en Europe avec des outils novateurs comme le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Cependant, c'est l'adhésion des Etats membres de l'Union, représentés par le Conseil de l'UE, et des eurodéputés qui garantira ou non le succès de ce nouveau paquet « climat ».

Plus d'informations [ici](#).

### **Communication de la Commission du 24 février 2021 : Bâtir une Europe résiliente – la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique**

Cette stratégie publiée par la Commission en début d'année vient remplacer une stratégie relative à l'adaptation au changement climatique qui datait de 2013. Comme dans ce premier document, la nouvelle stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique part du constat que les premiers effets du changement climatique sont déjà perceptibles dans de nombreux domaines (phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes, impacts sur l'agriculture, pertes économiques, etc.), et que même si les objectifs ambitieux de lutte contre le changement climatique et d'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 étaient respectés, il sera dans tous les cas nécessaire de s'adapter aux impacts déjà irréversibles du changement climatique.

Pour « bâtir une Union résiliente face changement climatique », cette stratégie propose plusieurs domaines d'action :

- **Améliorer les connaissances, pour une adaptation plus intelligente :** approfondir les travaux sur l'adaptation et sur l'interdépendance entre le changement climatique et les écosystèmes, s'appuyer sur les outils numériques, travailler sur les données concernant les risques et les pertes liées au climat, afin de prendre des décisions d'investissement éclairées, etc.
- **Soutenir l'élaboration de politiques à tous les niveaux et dans tous les secteurs, pour une adaptation plus systémique :** ici la stratégie de l'UE dépasse la précédente stratégie d'adaptation adoptée en 2013 qui se concentrait notamment sur l'agriculture, les infrastructures et les assurances. L'approche de la Commission est ici plus transversale et s'articule autour de :
  - \* L'adoption et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces et fondées sur des connaissances scientifiques récentes,
  - \* La promotion de la résilience au niveau local (et ici on souligne notamment le rôle des fonds européens tels que les FESI, la PAC, LIFE ou encore la facilité pour la reprise et la résilience),
  - \* L'intégration de la résilience climatique dans les cadres budgétaires nationaux, en intégrant dans la conception des politiques économiques divers scénarios climatiques et l'évaluation des risques,
  - \* La promotion des solutions d'adaptation fondées sur la nature, qui ont l'avantage de renforcer la résilience face au changement climatique mais aussi de contribuer à d'autres objectifs du Pacte vert européen, en termes de biodiversité ou encore de stockage de carbone.
- **Accélérer l'adaptation dans tous les domaines, pour une adaptation plus rapide :**
  - \* Par exemple via le déploiement et le test de nouvelles solutions d'adaptation (notamment grâce aux programmes européens dont la mission d'Horizon Europe dédiée à l'adaptation au changement climatique),
  - \* La réduction des risques, par exemple via l'investissement dans des infrastructures résilientes et à l'épreuve du changement climatique et la préparation du parc immobilier aux effets du changement climatique,
  - \* Comblent le déficit de protection des régimes d'assurance contre les risques climatiques,
  - \* Garantir la disponibilité et la durabilité de l'eau douce.

La stratégie propose également plusieurs actions en lien avec l'action internationale en faveur de la résilience face au chan-

gement climatique, notamment dans le cadre de sa coopération avec l’Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

L’objectif ambitieux de cette stratégie est qu’en 2050, l’Union européenne soit devenue une « *société résiliente, parfaitement adaptée aux effets inévitables du changement climatique* », en espérant que ceux-ci soient les plus faibles possibles !

Plus d’informations [ici](#)

## **■ Communication du 17 mai 2021 relative à une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l’UE – Transformer l’économie bleue de l’UE pour assurer un avenir durable**

Le pacte vert pour l’Europe, qui présente des objectifs environnementaux et climatiques chiffrés pour l’avenir de l’Europe, ne saurait être mis en œuvre sans une prise en compte des écosystèmes marins. En effet, ces derniers jouent un rôle primordial dans la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité en Europe et à l’échelle planétaire. Ainsi, la communication de la Commission a pour but d’établir un plan d’action visant à pleinement intégrer « l’économie bleue »- c’est-à-dire les activités économiques liées aux milieux marins – dans les politiques environnementales de l’Union européenne.

Pour ce faire, la Commission aborde différents points spécifiques qui doivent consacrer le changement de paradigme d’une « croissance bleue » non-contrôlée et destructrice vers une « économie bleue durable » caractérisée par une exploitation soutenable des espaces maritimes.

### **A) Agir sur les chaînes de valeur**

Premièrement, la Commission européenne propose d’agir sur la chaîne de valeur. En effet, tenir compte des interactions entre toutes les étapes de production et de consommation est indispensable pour la mise en place d’une politique environnementale et climatique efficace. Cinq axes prioritaires sont identifiés par la Commission pour transformer les chaînes de valeur :

- Atteindre les objectifs de neutralité climatique et de zéro pollution : Développement des EnR en mer ; Écologisation des services portuaires ; Réduire de 90% les émissions de GES des transports maritimes ; etc.
- Économie circulaire et prévention des déchets : Contrôle et recyclage systématique des engins de pêches ; Régulation dans la fabrique des produits ; etc.
- Protection et restauration de la biodiversité : Proposition d’objectifs juridiquement contraignants pour restaurer les écosystèmes dégradés, etc.
- Développer la résilience des côtes : Développer les connaissances scientifiques sur les solutions côtières basées sur la nature ; Jouer sur la coopération entre les différents littoraux et les îles en Europe, etc.
- Responsabiliser les systèmes alimentaires : Développement des aliments pour poissons en culture à base d’algues ; Contrôle de la pêche accrue avec notamment une numérisation des techniques de gestion ; Développement d’une aquaculture saine répondant à des normes environnementales strictes ; etc.

### **B) Le développement d’une économie bleue durable**

La protection des océans nécessite la refonte du fonctionnement de notre économie maritime pour gagner en durabilité. Quatre axes sont ici mis en avant par la Commission :

- La connaissance des océans : Développer le savoir scientifique et les données disponibles sur les espaces maritimes ; Mise en place de diverses institutions et programmes comme l’observatoire de l’économie bleue ou l’initiative d’observation des océans ; etc.
- Recherche et innovation : Développement de solutions et de technologies innovantes pour l’atteinte des objectifs environnementaux et climatiques des milieux maritimes, notamment via le programme de financement Horizon Europe ; etc.
- Investissements : Investissements massifs dans les projets s’inscrivant dans une logique de développement d’une économie bleue durable supervisés par la Commission ; etc.
- Compétences et emplois bleus : Faciliter la création de partenariats pour les compétences ; Lancer un appel à propositions relatif aux carrières bleues dès 2022, etc.

### **C) Créer les conditions d’une Gouvernance durable**

Sans une transformation profonde de la gouvernance des politiques relatives à l’économie bleue, un réel changement du

fonctionnement et des pratiques ne pourra pas émerger. Ces changements concernent tout autant des problématiques internes qu'externes.

- Façonner une nouvelle organisation en interne : Planification des espaces maritimes afin de se doter d'une vision de moyen et long terme cohérente ; Participation citoyenne ; Soutien aux zones côtières, qui sont en première ligne face notamment à la montée des eaux ; Sûreté maritime ; etc.
- Un rayonnement externe : Promotion d'une économie bleue à l'étranger, les espaces maritimes étant partagés avec des pays voisins, l'engagement de l'Europe seule n'est pas suffisant pour garantir leur protection.

La protection des zones maritimes est un enjeu clé de la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité terrestre. Si les objectifs de l'Europe semblent cohérents, ils doivent maintenant se traduire en action concrètes par l'application des nouvelles stratégies de la Commission pour espérer préserver ces espaces indispensables à la vie sur terre telle que nous la connaissons.

Plus d'informations [ici](#).

### **■ Communication de la Commission du 9 juin 2021 « Vers une pêche plus durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2022 »**

La gestion des réserves halieutiques est un enjeu environnemental et économique majeur au sein de l'Union européenne.

En effet, la surpêche est une grande menace pour les écosystèmes maritimes bordant l'Europe, et une transition vers un modèle de pêche durable est indispensable pour la survie des espèces marines. En présentant les différentes politiques de gestion du stock de poisson en Europe et leur impact réel, la présente communication trace les grandes priorités à suivre pour arriver à une conservation effective et à une généralisation de la pêche durable.

Tout d'abord, on constate que, comparativement aux niveaux alarmants atteints dans les années 2000, la gestion des ressources halieutiques gagne en durabilité grâce aux différentes politiques mises en œuvre. Cette amélioration cache cependant de fortes disparités entre les régions avec les zones de l'Atlantique-Nord-Est ou la Mer du Nord proche du seuil de renouvellement durable des espèces, contrairement à la Méditerranée et la Mer Noire où le taux d'exploitation doit être réduit de moitié pour atteindre ce seuil.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que « [...] *les performances économiques et les salaires des pêcheurs de l'Union ont tendance à s'améliorer là où les flottes dépendent de stocks capturés de manière durable et qu'ils ont tendance à stagner là où les stocks font l'objet d'une surpêche ou d'une surexploitation* », ce qui va à rebours des croyances traditionnellement diffusées par les lobbys industriels de la pêche.

Ensuite, la communication montre explicitement que de nouveaux efforts sont à fournir pour atteindre une gestion durable des ressources. Ainsi, elle met en lumière un certain nombre de mesures à adopter et les prochaines étapes à suivre pour respecter l'objectif fixé d'atteinte du rendement maximal durable (RDM) au 1er janvier 2025.

Plus d'informations [ici](#).

### **■ Cap sur une planète en bonne santé pour tous - Plan d'action de l'UE : «Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols»**

Cette stratégie publiée le 12 mai 2021, s'appuie sur le constat que les problématiques liées au climat et à l'environnement ont également des conséquences dramatiques sur la santé humaine, des animaux et des écosystèmes. On estime ainsi que la pollution a entraîné 16% des décès dans le monde en 2015. Dans l'Union européenne, la pollution est la cause d'un décès sur huit chaque année. La pollution de l'air, de l'eau, des sols et des produits de consommation en Europe a ainsi de multiples implications :

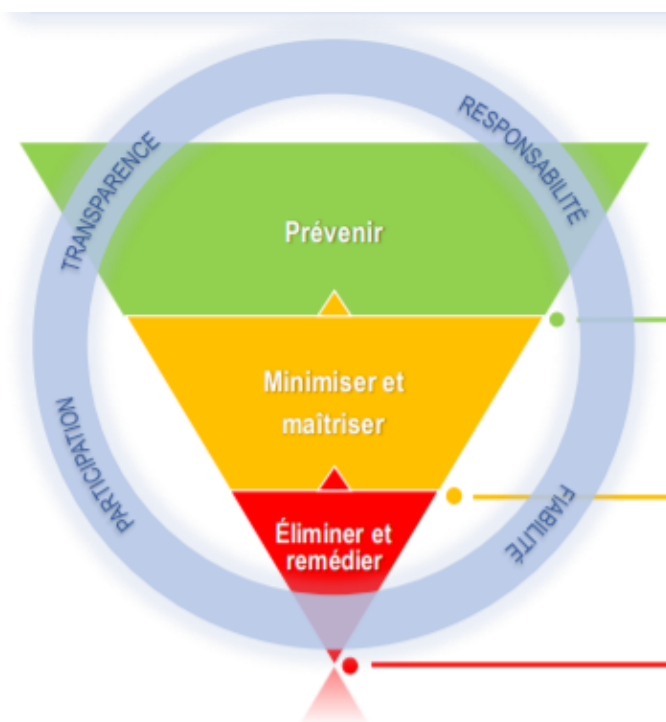
- En termes d'équité et d'égalité, puisque les impacts sur la santé humaine sont souvent supportés par les groupes les plus vulnérables ;
- Sur la biodiversité, puisque la pollution contribue à l'extinction massive des espèces ;
- Sur l'économie : le coût de l'inaction sur la pollution, en termes de coûts de soins de santé, de pertes de rendements, de jours de travail perdus, etc., est bien plus élevé que le coût de l'action ;
- Sur le reste du monde, puisque la pollution générée par l'Union européenne a des impacts ailleurs dans le monde.

Les **objectifs clefs** fixés par le plan d'action à horizon 2030 sont les suivants :

- Réduire de plus de 55% les incidences de la pollution atmosphérique sur la santé (décès prématurés) ;
- Réduire de 30% la part des personnes souffrant de troubles chroniques dus au bruit des transports ;
- Réduire de 25% les écosystèmes de l'UE où la pollution atmosphérique menace la biodiversité ;
- Réduire de 50% les pertes de nutriments, l'utilisation des pesticides chimiques et les risques qui leur sont associés, l'utilisation des plus dangereux de ces pesticides et la vente d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et dans l'aquaculture ;
- Réduire de 50% les déchets plastiques en mer et de 30% les micro-plastiques libérés dans l'environnement ;
- Réduire de façon significative la production totale de déchets et de 50% les déchets municipaux résiduels.

Et ce, afin qu'à horizon 2050 : « La pollution de l'air, de l'eau et des sols est réduite à des niveaux qui ne sont plus considérés comme nuisibles à la santé et aux écosystèmes naturels et qui respectent les limites de notre planète, créant ainsi un environnement exempt de substances toxiques. »

Il semble ainsi nécessaire « **d'inverser la pyramide d'action** » pour la conception et l'utilisation des biens et des services, en privilégiant l'élimination de la pollution à la source :



La Commission annonce ainsi toute une série d'actions d'initiatives phares, tels que la révision du paquet « Mobilité urbaine », l'initiative du Nouveau Bauhaus européen, ou encore la restriction de l'exportation de certains produits plus autorisés sur le marché de l'UE.

Plus d'informations [ici](#)

**■ Lancement de la « Plateforme des parties prenantes » pour contribuer à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE : «Vers une pollution zéro pour l'air, l'eau et le sol»**

Le 4 juin dernier, La Commission européenne et le Comité européen des Régions ont officiellement lancé une plateforme en ligne à destination des Villes et des Régions. Elle a pour objectifs d'aider à la mise en œuvre du plan d'action « Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols ».

Concrètement, cette plateforme aura pour objectif de :

- Réunir des acteurs issus de différentes communautés et de différents domaines d'expertise pour relever des défis communs, par exemple en renforçant un programme commun en matière d'environnement et de santé ;
- Définir une vision commune sur la manière d'atteindre les objectifs de pollution zéro ;



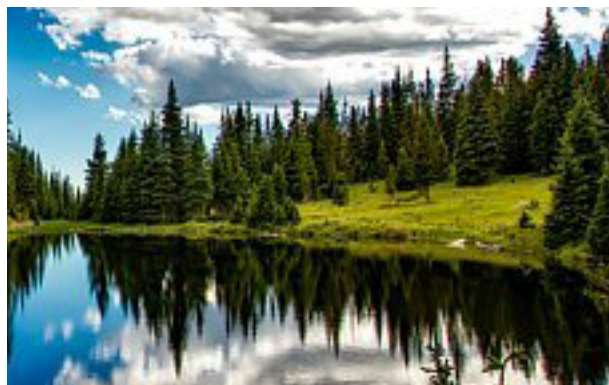
- Partager les bonnes pratiques sur des sujets transversaux tels que le financement de l'innovation et des emplois liés à la pollution zéro par exemple.

L'Europe espère ainsi mobiliser les collectivités autour de ce plan d'action qui est un pilier central de l'édifice environnemental et climatique que constitue le Pacte vert pour l'Europe.

Plus d'informations [ici](#)

### ■ **Communication du 16 juillet 2021 relative au lancement de la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030**

En plus d'être des réserves de biodiversités uniques en Europe, les forêts jouent un rôle primordial dans un mécanisme nécessaire à l'atteinte des objectifs du *Green Deal* : la captation carbone. C'est sur cette observation que se base la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030, officiellement publiée le 16 juillet 2021.



Cette stratégie répond à un double enjeu : protéger et restaurer efficacement les forêts primaires et anciennes européennes mais également accroître le nombre de forêts et leur qualité.

Ainsi, l'augmentation de la séquestration carbone est au centre de cette stratégie avec notamment :

- **Une promotion des pratiques de gestion forestière durable au sein des forêts de l'Union pour assurer une protection efficace de celles-ci,**
- **La plantation de trois milliards d'arbres supplémentaires à l'horizon 2030,**
- **La mise en place de régimes de paiement aux propriétaires et aux gestionnaires de forêts, notamment via les mécanismes d'aides de la nouvelle PAC.**

Cependant, la biomasse ligneuse étant considérée comme faisant partie des EnR par la Commission, son utilisation devrait augmenter dans les prochaines années, ce qui semble difficilement compatible avec les objectifs de protection des forêts affichées. On peut donc se demander s'il est réellement possible de mener une politique d'exploitation forestière permettant à la fois l'augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique (et donc l'augmentation des parcelles dédiés au « bois de coupe »), mais également la protection d'espaces forestiers qui s'amenuisent et se fragilisent d'années en années. De plus, des voix se font de plus en plus entendre pour insister sur la nécessité de reboiser « bien » plutôt que « beaucoup » : les objectifs chiffrés peuvent en effet cacher des reboisements mono-essences, ou non adaptés, dont les effets peuvent s'avérer désastreux en anéantissant la biodiversité locale, en asséchant les ressources en eau, ou encore en faisant remonter le méthane des sols (!)

Plus d'information [ici](#)

### ■ **Communication de la Commission sur la Stratégie de financement de la transition vers une économie durable**

Financer la transition écologique de l'Union européenne nécessite la mobilisation de fonds colossaux. Pour mener à bien les ambitions européennes en matière d'environnement et de climat, l'Union prévoit la structuration d'un édifice financier sans précédent et reposant sur trois piliers, comme l'explique la présente communication datant du 6 juillet dernier :

**1- La taxonomie verte** : il s'agit d'un système de classification des activités considérés comme durables visant à flécher les financements (notamment privés) vers les investissements nécessaires pour atteindre nos objectifs environnementaux et climatiques. Le lancement du régime de taxonomie est prévu en Janvier 2022.

**2- Un régime d'information obligatoire des entreprises vers les investisseurs** : celui-ci se base sur une comptabilité extra financière des activités de l'entreprise et doit contenir toutes les informations nécessaires pour permettre aux investisseurs de prendre leurs décisions d'investissements durables. Cette nouvelle comptabilité s'appuie sur :

- La nouvelle directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD), avec une entrée en vigueur en 2024 couvrant les activités de 2023.
- Le règlement sur la divulgation de la finance durable (SFDR) visant les acteurs du marché financier offrant des produits d'investissement et les conseillers financiers. Il est entré en vigueur en mars 2021.

- Le régime de taxonomie suscite.

**3- Les outils d'investissement, notamment les repères, les normes et les labels** : ceux-ci permettent aux acteurs du marché financier d'aligner plus facilement leurs stratégies d'investissement sur les objectifs climatiques et environnementaux de l'UE. Ils offrent une plus grande transparence aux acteurs du marché. Il s'agit notamment de l'adoption de standards pour les green bonds européens ou l'extension des écolabels.

Cependant, cette structure financière, et notamment la taxonomie est sujette à des débats houleux sur les activités à financer et à considérer ou non comme « durables », comme par exemple les débats concernant

## Programmation 2021-2027



l'inclusion des activités liées au nucléaire dans la taxonomie européenne.

Pour plus d'informations sur [cette page](#).

### ■ **Nouvelle programmation LIFE 2021-2027**



De nombreuses avancées sont à noter du côté du programme LIFE. Tout d'abord, le **règlement établissant le programme LIFE** pour la période 2021-2027 a été adopté par le Parlement européen le 29 avril, pour un budget de 5,4 milliards d'euros au total. Il s'agit d'une augmentation significative, puisque sur la dernière programmation 2014-2020, le programme était doté d'une enveloppe de 3,4 milliards d'euros. Cependant, cette augmentation provient principalement d'un transfert de budget provenant du programme H2020, qui comprenait jusqu'à alors le financement des projets dorénavant porté par le sous-programme Energies Propres.

Le 13 juillet, la tant attendue **publication des appels à projets et du programme de travail pluriannuel 2021-2024** est venue compléter les documents déjà adoptés et officiellement lancer le nouveau programme ! La course au dépôt de projets est donc officiellement lancée, avec les dates limites suivantes :

- Dépôt des demandes d'assistance technique pour la préparation des projets stratégiques : le 22 septembre 2021 ;
- Dépôt des demandes de subvention de fonctionnement pour les ONG (LIFE NGO grants) : le 28 septembre 2021.
- Dépôt des notes de concept pour les projets stratégiques (anciennement « intégrés ») : le 19 octobre 2021 ;
- Dépôt des projets standards (anciennement « traditionnels ») Nature & Biodiversité, Atténuation et Adaptation au changement climatique, et Économie circulaire et qualité de vie (y compris les projets de Gouvernance) : le 30 novembre 2021 ;
- Dépôt des projets liés au nouveau sous-programme Transition énergétique propre : le 12 janvier 2022 ;

Retrouvez nos explications détaillées sur ces appels à projets et la nouvelle programmation dans notre lettre spéciale [adhérents](#). Vous trouverez également les informations principales sur cet appel sur notre site en cliquant [ici](#).

N'hésitez pas à nous écrire sur [contact@enviropea.com](mailto:contact@enviropea.com) si vous souhaitez être accompagné dans le montage et le dépôt de votre projet !

### ■ **Accord politique sur la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027**

Après d'âpres et longues négociations, marquées notamment par l'échec des discussions en mai, le Conseil européen, la Commission européenne et le Parlement européen sont finalement arrivés à un accord le 28 juin dernier sur les orientations de la nouvelle PAC qui entrera en vigueur en 2023. Les aspects environnementaux de la nouvelle PAC ont notamment largement alimenté les débats, et de ces négociations ont émergé certaines nouveautés :

- L'utilisation d'un minimum de 3% des terres arables par surface d'exploitation à des fins de préservation de la biodiversité avec possibilité de mobiliser des aides européennes pour faire grimper ce chiffre à 7% ;
- La protection de toutes les tourbières et les zones humides ;
- La mise en place d'aides spécifiques récompensant les agriculteurs adoptant des pratiques basées sur le respect de

l'environnement, les « éco-régimes », qui devront constituer à minima 25% des aides attribuées par l'État.

Cependant, si certains se félicitent qu'une solution ait pu être trouvée à l'échelle européenne, de nombreuses associations environnementales ont fait part de leur déception devant le manque d'ambition de cette nouvelle PAC en matière d'environnement au sens large. En cause notamment : l'absence d'un cadre réglementaire strict et d'objectifs environnementaux véritablement chiffrés. La nouvelle PAC dispose donc de certaines avancées mais il ne s'agit pas d'une révolution du fonctionnement de cette politique historiquement tournée vers l'agriculture productiviste. D'autant plus que l'enjeu est complexe. En effet, selon [un rapport de la Cour des comptes européenne datant du 21 juin 2021](#), plus d'un quart du budget de la politique agricole commune est dédié à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, mais les émissions d'origine agricole n'ont pas diminué pour autant.

Le respect des objectifs ambitieux dictés par le Pacte vert pour l'Europe se jouera dans l'adoption des plans nationaux des Etats membres par la Commission européenne. Cette dernière devra donc assumer son rôle d'autorité de contrôle si elle souhaite la mise en œuvre réelle des stratégies portées par le *Green Deal* comme « De la ferme à la table » ou sa « Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 ».

Plus d'informations [ici](#).

### ■ **Les règlements des fonds structurels et des programmes spécifiques**

Le 1er juillet, les différents règlements des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) et leurs dispositions communes pour la période 2021-2027 sont entrés en vigueur. Au moins 30% des financements alloués à ces fonds devront servir des actions à vocation environnementale et/ou climatique.

La France, dotée de 22,5 milliards d'euros dans le cadre de la politique de cohésion, devra respecter les cinq axes de priorités de cette nouvelle programmation (cf [Lettre n°88](#)) qui sont pour rappel Une Europe : plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et plus proche des citoyens.

Parmi ces règlements, trois sont particulièrement intéressants pour des projets environnementaux :

- Le règlement relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER) et au Fonds de cohésion : ces derniers disposeront de 274 milliards d'euros pour renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne et financer des projets très divers allant du tourisme durable à la rénovation thermique des bâtiments.
- Le règlement INTERREG : il dispose d'un budget d'environ 8 milliards d'euros et se concentre sur la mise en œuvre de projets de coopération transfrontalière.
- Le règlement des dispositions communes au FEDER, Fonds social européen (FSE+), le Fonds de transition juste (FTJ) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Plus d'informations [ici](#).

## Actualités des financements européens et nationaux



### ■ **Programme Horizon Europe**

Le programme Horizon Europe continue de publier de nombreux appels à projets depuis le début de l'année. De nombreuses échéances se succèdent sur les mois à venir, chaque appel possédant des dates de publication et de clôture propres. Ce programme comprend un grand nombre d'appels à projets sur des thématiques environnementales : au sein du pilier II par exemple, l'appel « Qualité de l'air et santé » pour le Cluster 1 – Santé, ou bien certains cluster très axés environnement comme le Cluster 4 dont un grand nombre d'appel porte sur la décarbonation des entreprises, le Cluster 5 entièrement dédié aux sujets de « Climat, énergie et mobilité », ou encore le Cluster 6 aux sujets très variés que sont « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles agriculture et environnement ».

Sans compter le pilier III, dédié à l'innovation et possédant plusieurs instruments permettant de financer des projets aux sujets entièrement libres.

Ce programme renouvelant ses priorités et ses appels à projet tous les deux ans, rendez-vous sur la plateforme [Funding & Tenders](#) ou bien sur [le site du programme](#) afin vérifier qu'un sujet et qu'un appel à projets ne vous concerne pas, ou contactez-nous pour plus d'information !

## ■ En France

### ***Des aides de l'ADEME pour les projets de transitions écologique et énergétique***

L'ADEME est un opérateur clef dans la mise en œuvre du plan de relance français, qui consacre 30 milliards d'euros à la transition écologique, dont 1,4 milliards d'euros confiés à l'ADEME. Au total, son budget d'intervention est doublé, en étant porté à 3,7 milliards d'euros sur la période 2021-2022.

La plateforme [Agir pour la transition](#) centralise toutes les aides de l'ADEME, qui couvrent notamment la décarbonation de l'industrie, l'économie circulaire, l'hydrogène ou encore le tourisme durable.

Parmi les nombreux appels à projets et dispositifs mis en place dans le cadre de la relance, on note le lancement d'un dispositif qui se distingue par sa simplicité et son accessibilité qu'est le [Dispositif Tremplin](#), qui s'adresse à la transition écologique des TPE et PME. Il permet de financer les études et investissements des PME et TPE pour la transition. Avec déjà 2000 dossiers déposés, le programme reste ouvert jusqu'à fin 2021 mais les aides vont maintenant cibler certains domaines précis, et cette ouverture dépendra des disponibilités budgétaires. Premier arrivé, premier servi, aussi ne tardez plus pour demander l'appui de Tremplin !

### ***Une sélection de 14 nouveaux projets à la Réunion du CORAM***

A l'occasion de l'organisation de la deuxième réunion du Comité d'orientation pour la recherche automobile et mobilité (CORAM) le 5 juillet, ce dernier a choisi 14 nouveaux projets à financer pour une enveloppe totale de 109 millions d'euros. Ces projets qui bénéficieront de financements de l'Etat se concentrent sur les problématiques de R&D du secteur de l'automobile, structurées autour de cinq priorités d'innovation : Les batteries et leur conception ; L'hydrogène ; L'électronique de puissance ; Les véhicules connectés et autonomes ; L'utilisation des matériaux.

Ces aides découlent directement du plan automobile du gouvernement français présenté le 26 mai 2020 par le président Emmanuel Macron qui a pour objectif de relever les défis environnementaux liés à l'automobile et la nécessaire transformation du secteur.

Plus d'informations [ici](#)



### ***Appels à projets régionaux***

Un certain nombre d'appels à projets sont également ouverts par les Régions sur les questions liées à l'environnement et au cadre de vie, parfois seules ou conjointement avec l'ADEME.

La Région Ile-de-France a par exemple plusieurs appels à projets actuellement sur des thématiques telles que la production de chaleur renouvelable, la filière Hydrogène, les îlots de fraîcheur ou la qualité de l'air dans les écoles. La Région Grand Est quant à elle a ouvert plusieurs appels à projets sur le thème des bornes de recharge ou la rénovation énergétique.

N'hésitez donc pas à consulter les pages « appels à projets » de vos Régions qui peuvent comporter de réelles opportunités de financement pour vos projets !

## ■ Résultats des appels LIFE 2020

Les porteurs de projets LIFE 2020 retenus sont entrés en phase de révision au cours du printemps 2021. Un certain nombre de projets français ont été retenus, dont plus d'une dizaine de projets accompagnés par Enviropea ! Plus d'informations sur les lauréats dans la prochaine lettre (lorsque les informations seront rendues officielles par la Commission) !

## ■ LIFE Awards

Dans le cadre de la [EU Green Week](#), la cérémonie des LIFE Awards récompense les projets du programme LIFE les plus innovants, efficaces et inspirants dans les domaines de la protection de la nature, de l'environnement et de l'action climatique. Cinq prix ont été décernés lors de la cérémonie qui s'est tenu le 2 juin :

- Le LIFE Award pour l'environnement : [LIFE ENERGY](#)

- Le LIFE Award pour la protection de la nature : [LIFE REUSING POSIDONIA](#)
- Le LIFE Award pour l'action climatique : [LIFE FORECCAsT](#) (accompagné par Enviropea !)
- Le Prix LIFE Citoyens : [TARTALIFE](#)
- Le LIFE4Youth Award : [Choose Nature \(Choo-na!\)](#)

Cette année, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a brillé puisqu'il a remporté le LIFE Award pour l'action climatique avec le projet LIFE FORECCAsT qui se concentre sur le soutien aux gestionnaires forestiers du PNR du Haut-Languedoc pour la mise en place de stratégies d'adaptation au changement climatique. Félicitations à eux !

Plus d'informations [ici](#).

## Projets européens



### ■ Le projet LIFE du trimestre

Ce trimestre, nous avons choisi de mettre en avant un projet du volet Ressources s'attaquant à la fois à des problématiques environnementales et sociales dans une logique d'économie circulaire : le **projet SoliFoodWaste**.

Démarré en 2019, le projet porté par l'association Handicap Travail Solidarité (HTS) a pour objectif de développer une filière nationale de réduction du gaspillage alimentaire en revalorisant pain, fruits et légumes, tout en créant des emplois pour des personnes en situation de handicap majeur.

Pour ce faire, il se structure autour de cinq axes d'actions prioritaires :

1. Protéger l'environnement et lutter contre le gaspillage alimentaire en réutilisant pain, fruits et légumes invendus pour les transformer en produits de consommation (biscuits, compotes, confitures, smoothies).
2. Créer et maintenir des emplois pour des personnes en situation de handicap.
3. Créer une structure de transformation d'invendus économiquement viable et socialement responsable.
4. Renforcer la viabilité économique des structures d'insertion par le travail avec une nouvelle filière collaborative.
5. Sensibiliser le grand public et les professionnels à l'anti-gaspillage et au handicap.

Une fois les produits transformés, ils sont vendus à de structures professionnelles comme des cantines ou des traiteurs, mais également aux particuliers sur le [site internet Solishop](#). - Plus d'informations [ici](#)



■ **Rapports de la Cour des comptes européenne** (dont les intitulés sont assez explicites pour s'éviter tous commentaires !)

- Rapport spécial 12/2021 : Principe du pollueur-payeur : une application incohérente dans les différentes politiques et actions environnementales de l'UE
- Rapport spécial 14/2021 : Coopération Interreg : la libération du potentiel des régions transfrontalière de l'Union européenne doit être parachevée
- Rapport spécial 16/2021 : Politique agricole commune et climat- La moitié des dépenses de l'UE liées au climat relèvent de la PAC, mais les émissions d'origine agricole ne diminuent pas
- Rapport spécial 05/2021 : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques : des bornes de recharge plus nombreuses mais inégalement réparties dans l'UE, ce qui complique les déplacements

A retrouver sur <https://www.eca.europa.eu/>

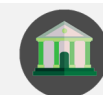


### ■ **Brochures LIFE**

Une brochure dédiée aux observations d'une étude ex-post de projets énergétiques LIFE+ concernant leur impact environnemental, leur durabilité, leur introduction sur le marché, leur aspect innovant et leur impact sur les politiques publiques.

Document à retrouver [ici](#).

## Textes réglementaires



### ■ **JO (JOUE séries L et C)**

**JO L231 du 30 juin 2021** : Plusieurs règlements établissant les programmes suivants pour la période 2021-2027 : Fonds pour une transition juste, Fonds social européen plus (FSE+), Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds de cohésion, Fonds relatifs à l'objectif « Coopération territoriale européenne » (Fonds INTERREG) et règlement de coordination entre les principaux Fonds européens.

**JO C229 du 15 juin 2021** : Appels à propositions et activités connexes au titre du programme de travail 2°21-2022 du programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon Europe (2021-2027)

**JO L209 du 14 juin 2021** : Règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (pour la période 2021-2027).

**JO C219 du 9 juin 2021** : Rapport spécial 10/2021 de la Cour des comptes européenne « Intégration de la dimension du genre dans le budget de l'UE ». Sous-titré « Il est temps de joindre l'acte à la parole » !!! A retrouver sur <http://eca.europa.eu>

**JO C215 du 7 juin 2021** : Rapport spécial n°9/2021 de la Cour des comptes européenne intitulée « La désinformation concernant l'UE : un phénomène sous surveillance mais pas sous contrôle ».

**JO L189 du 28 mai 2021** : Règlements établissant Erasmus+, le programme pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport et le programme « Europe créative », pour la période 2021-2027

**JO C200 du 27 mai 2021** : Lignes directrices relatives à l'utilisation des options simplifiées en matière de coûts (financement à taux forfaitaires, barèmes standard de coûts unitaires, montants forfaitaires) dans le cadre des fonds structurels et d'investissement européens (version révisée).

**JO L172 du 17 mai 2021** : Règlement 2021/783 établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) (pour la période 2021-2027)

**JO L170 du 12 mai 2021** : Règlement (2021/695) établissant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe » et définissant les règles de participation et de diffusion.

**JO L166 du 11 mai 2021** : Règlement (2021/694) établissant le programme pour une Europe numérique.

**JO L156 du 5 mai 2021** : Règlements établissant les programmes « Citoyens, égalité, droits et valeurs » et « Justice ».

**JOC127 du 12 avril 2021** : Position du Conseil en vue de l'adoption d'un règlement établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE).

**JO C118 du 7 avril 2021** : Lignes directrices permettant la compréhension commune du terme « dommage environnemental » tel que défini dans la directive 2004/35 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux.

**JO L107 du 26 mars 2021** : Règlement établissant un programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé pour la période 2021-2027 et Règlement établissant le programme InvestEU.

**JO C103 du 25 mars 2021** : Appel à propositions 2021 du programme Erasmus+.

**JO L93 du 17 mars 2021** : Adoption définitive du budget général de l'UE pour 2021.

#### ■ **COM, SWD (staff working document) et JOIN**

**COM(2021) 572 et SWD(2021) 651 et 652 du 16 juillet 2021** : Communication relative au lancement de la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030

**COM(2021) 550 du 14 juillet 2021** : Communication de la Commission sur « L'ajustement à l'objectif 55 » : atteindre l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2030 sur la voie de la neutralité climatique

**COM(2021) 390 et SWD(2021) 180 du 06 juillet 2021** : Communication de la Commission sur la Stratégie de financement de la transition vers une économie durable

**COM(2021)323 et SWD(2021)148 et 149 du 28 juin 2021** : EU strategic framework on health and safety at work 2021-2027 – Occupational safety and health in a changing world at work.

**COM(2021)324 du 25 juin 2021** : Communication de la Commission (en anglais) intitulée NAIADES III « Boosting future-proof European inland waterway transport

**COM(2021)279 et SWD(2021)122 du 9 juin 2021** Communication de la Commission « Vers une pêche plus durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2022 ».

**COM(2021)500 et SWD(2021)401 à 412, du 2 juin 2021** : Coordination des politiques économiques en 2021 « Surmonter la COVID 19, soutenir la reprise et moderniser notre économie ».

**COM(2021)277 du 2 juin 2021** : « Stratégie pour un espace Schengen pleinement opérationnel et résilient ».

**COM(2021)261 du 27 mai 2021** : Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative européenne sur les pollinisateurs.

**COM(2021)252 du 18 mai 2021** : Communication (disponible en anglais uniquement) « On the Global Approach to Research and Innovation « Europe's strategy for international coopération in a changing world ».

**COM(2021)240 du 17 mai 2021** : Communication relative à une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'UE – Transformer l'économie bleue de l'UE pour assurer un avenir durable.

**COM(2021)236 du 12 mai 2021** : Orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'UE pour la période 2021-2030.

**COM(2021)400 et SWD(2021) 140 et 141 du 12 mai 2021** : Pathway to a Healthy Planet for All : EA Action Plan « Towards Zero Pollution for Air, Water and Sol »

**COM(2021)219 du 29 avril 2021** : Communication de la Commission « Une meilleure réglementation : unir nos forces pour améliorer la législation ».

**COM(2021)250 du 14 avril 2021** : Communication sur une nouvelle stratégie de financement en vue du financement de NextGeneration EU.

**COM(2021)141 et SWD(2021)65 du 25 mars 2021** : Communication de la Commission concernant un plan d'action en faveur du développement de la production biologique.

**COM(2021)142 du 24 mars 2021** : Communication de la Commission « Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant ».

**COM(2021)110 du 10 mars 2021** : Communication de la Commission sur l'action humanitaire de l'UE : nouveaux défis, mêmes principes.

**COM(2021)109 du 9 mars 2021** : Rapport de la Commission sur l'application du règlement (850/2004) concernant les pol-

luants organiques persistants (POP).

**COM(2021)102 et SWD(2021)46 du 4 mars 2021** : Communication « The European Pillar of Social Rights Action Plan ».

**COM(2021)82 (et SEC(2021)89, SWD(2021)25 et 26) du 24 février 2021** : Bâtir une Europe résiliente – la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique

#### ■ **Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)**

**JO S102 du 28 mai 2021** : Avis de marché « Soutien à la coordination et aux synergies entre les projets dans le cadre de l'appel « Green Deal Horizon 2020 ». Montant prévisionnel de 6 M€ pour une durée de 5 ans.

**JO S101 du 27 mai 2021** : Avis de marché « Gestion d'un service d'assistance de l'UE dans le cadre du soutien du système de management environnemental et d'audit (EMAS) ». Montant prévisionnel de 600 k€ pour une période de 4 ans.

**JO S99 du 25 mai 2021** : Avis de marché « Représentation de la société civile dans l'élaboration des documents de référence sur les meilleures technologies disponibles (BREF) pour la mise en œuvre de la directive sur les émissions industrielles ». Marché estimé à 500 k€ pour une période de 3 ans.

**JO S77 du 21 avril 2021** : Avis de marché « Partenariats urbains internationaux : Agir pour la relance verte et inclusive (ICP-AGIR) ». Budget de 1,25 M€.

**JO S71 du 13 avril 2021** : Avis de préinformation global pour la DG Environnement concernant les appels d'offres ouverts prévus en 2021.

